



Conseil d'administration

326^e session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/INS/3

Section institutionnelle

INS

Date: 19 février 2016

Original: anglais

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative sur les entreprises

Objet du document

Le présent document fait le point sur la mise en œuvre de l'Initiative sur les entreprises et de la Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé, et formule des recommandations d'amélioration. Le Conseil d'administration est invité à examiner le projet de décision figurant au paragraphe 26.

Objectif stratégique pertinent: Thème transversal.

Incidences sur le plan des politiques: Atteindre les objectifs stratégiques de l'OIT en collaborant avec le secteur privé.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: En fonction de la décision du Conseil d'administration.

Unité auteur: Cabinet du Directeur général (CABINET).

Documents connexes: GB.319/INS/5; GB.320/INS/5/1; GB.320/INS/5/2; GB.320/POL/10; GB.321/INS/6.

Contexte

1. A sa 321^e session (juin 2014), le Conseil d'administration a approuvé une Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé¹, qui établit une méthodologie et des procédures internes relatives à la collaboration de l'OIT avec le secteur privé, notamment les trois composantes stratégiques de l'Initiative sur les entreprises. Les procédures ont été établies pour une période d'essai jusqu'en mars 2016, et le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui soumettre, à sa 326^e session (mars 2016), un rapport évaluant la mise en œuvre et formulant des recommandations d'amélioration.

Initiative sur les entreprises

2. L'Initiative sur les entreprises est l'une des sept initiatives du centenaire présentées par le Directeur général dans son rapport à la 102^e session (2013) de la Conférence internationale du Travail. Elle vise à contribuer à atteindre les objectifs de l'Organisation en réalisant pleinement le potentiel d'engagement de l'OIT auprès des entreprises et repose sur trois composantes stratégiques: politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement; initiatives internationales relatives au comportement des entreprises; développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation.

Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé

3. L'Initiative sur les entreprises est mise en œuvre conformément à la Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé adoptée par le Conseil d'administration en juin 2014. La stratégie a établi une méthodologie et des procédures internes relatives à la collaboration de l'OIT avec le secteur privé de manière à garantir une répartition claire des rôles et responsabilités afférents à quatre fonctions principales:
 - a) **Point d'entrée:** chaque nouveau contact émanant d'entreprises sera adressé au Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) (si le contact est à l'initiative de la direction de l'entreprise) ou au Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) (si le contact est à l'initiative d'une organisation de travailleurs). Il incombera à ACT/EMP et à ACTRAV de partager leurs informations respectives, notamment avec le secrétariat de leurs groupes et les organisations d'employeurs et de travailleurs concernées.
 - b) **Relation opérationnelle:** lorsque ce sont les entreprises qui prennent contact avec le BIT, ACT/EMP ou ACTRAV seront chargés de procéder à une première analyse de la demande ou des besoins et d'orienter les entreprises vers le département pertinent. Lorsqu'un département du BIT tente d'approcher des entreprises, cet effort sera fait en consultation avec ACT/EMP ou avec ACTRAV, le cas échéant.
 - c) **Chef de file technique:** les départements stratégiques et les bureaux extérieurs pertinents assumeront un rôle de chef de file concernant les activités relevant de leur mandat respectif. En assumant ces fonctions, ils informeront ACT/EMP ou ACTRAV, le cas échéant, et assureront le suivi.

¹ Documents GB.321/PV, paragr. 75, et GB.321/INS/6.

- d) **Présentation de rapports:** ACT/EMP et ACTRAV tiendront chacun un registre des entreprises collaborant avec l'OIT qui sera accessible à tout le personnel du Bureau. La Directrice générale adjointe pour les politiques – en consultation avec ACT/EMP et ACTRAV – sera chargée de rédiger tous rapports concernant la Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé qui seront demandés par le Conseil d'administration.

Aperçu de l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé

A. Politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement

Réseaux mondiaux d'entreprises

4. La **Plate-forme sur le travail des enfants** est un forum multipartite axé sur le renforcement de la capacité des employeurs à lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et les communautés environnantes. Coprésidée par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI) et soutenue par l'OIT et le Pacte mondial des Nations Unies, la plate-forme travaille avec neuf entreprises membres issues des secteurs du cacao, du coton, du tabac, des télécommunications et du textile à promouvoir l'échange d'expériences fructueuses et le dialogue sur les difficultés rencontrées dans la lutte contre le travail des enfants. Elle mène aussi des recherches sur les moyens efficaces de vérifier l'âge des travailleurs et a créé des bases de données conviviales sur les législations et politiques nationales pertinentes. En 2015, les membres de la plate-forme ont contribué à l'élaboration du *ILO-IOE Child Labour Guidance Tool for Business*, un outil destiné à aider les entreprises à exercer la diligence requise en matière de travail des enfants, ainsi qu'à la rédaction de directives et de notes adaptées aux différents secteurs sur les bonnes pratiques émergentes.
5. Le **Réseau mondial «Entreprises et handicap» de l'OIT** a été créé en 2010 dans le but de renforcer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé sur les questions relatives au handicap. Il se compose actuellement de 13 entreprises et de plus de 20 organisations d'employeurs et réseaux nationaux «Entreprises et handicap». Il vise à faciliter le soutien par les pairs et le partage de connaissances; offre une plate-forme à ses membres pour faire connaître leurs réalisations en matière d'inclusion des personnes handicapées; appuie le développement de réseaux nationaux «Entreprises et handicap» adaptés à chaque pays; élabore des outils et organise chaque année des ateliers nationaux de partage de connaissances dans différentes régions, ainsi que des réunions mondiales consacrées à des sujets touchant au handicap. En 2015, le réseau a lancé la charte du Réseau mondial «Entreprises et handicap» de l'OIT destinée à renforcer l'engagement de ses membres et à promouvoir la sensibilisation d'autres entreprises aux questions relatives au handicap.
6. Le **Global Apprenticeships Network** (Réseau mondial pour l'apprentissage) a été créé en 2013 en réponse à la crise mondiale du chômage chez les jeunes, ainsi qu'au besoin, pour les entreprises, de développer les compétences nécessaires pour assurer leur avenir. Coordinné par l'OIE et le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avec le soutien de l'OIT et de l'OCDE, le réseau a pour principal objectif d'améliorer l'employabilité des jeunes et de stimuler le développement des compétences. Les membres du réseau s'engagent à agir, font la promotion de programmes de préparation au marché du travail, échangent leurs meilleures pratiques et facilitent le dialogue et les partenariats multipartites, l'objectif final étant de créer des compétences pour les entreprises et des

emplois pour les jeunes. L'adhésion au réseau, qui compte 13 entreprises membres, se fait au niveau des directeurs des entreprises. Plus de 20 guides de bonnes pratiques et cinq boîtes à outils ont fait l'objet d'un échange d'expériences lors de plus de 35 manifestations internationales de grande envergure. Quatre réseaux nationaux ont été mis en place avec des organisations d'employeurs en Argentine, en Espagne, en Indonésie et en Turquie, et plus d'une centaine d'entreprises se sont engagées à promouvoir des programmes de préparation au marché du travail à l'intention des jeunes au sein de ces réseaux.

7. Le **Réseau mondial des entreprises pour les socles de protection sociale** a été lancé au siège de l'OIT à Genève le 28 octobre 2015, en collaboration avec l'OIE. Au total, 22 représentants de 12 entreprises ont participé à la réunion et se sont engagés à utiliser le réseau. Celui-ci est ouvert aux entreprises multinationales, aux organisations d'employeurs et aux fondations du secteur privé qui souhaitent échanger des bonnes pratiques et contribuer à promouvoir et établir des socles de protection sociale dans le monde. Le réseau contribue au programme phare de l'OIT de portée mondiale intitulé «Mettre en place des socles de protection sociale pour tous» en donnant l'occasion aux entreprises d'échanger des informations sur les pratiques en vigueur et les tendances émergentes afin de recenser les difficultés et les possibilités communes et d'élargir le soutien apporté par les acteurs du secteur privé aux systèmes publics de protection sociale, notamment les socles de protection sociale.
8. Le Bureau examine la possibilité de créer un **réseau d'entreprises sur le travail forcé et la traite d'êtres humains** qui travaillerait avec des entreprises et des organisations d'employeurs pour échanger des informations sur les moyens utilisés par les entreprises pour lutter contre le travail forcé et la traite d'êtres humains à travers leurs politiques et leurs pratiques. Savoir comment chaque entreprise individuellement s'y prend pour appliquer les procédures de diligence raisonnable faciliterait l'apprentissage à plus grande échelle, au sein de chaque secteur et entre les secteurs, ainsi que d'un pays et d'une région à l'autre. Un réseau d'entreprises sur le travail forcé et la traite d'êtres humains viendrait compléter la Plate-forme sur le travail des enfants et servirait de principal mécanisme pour canaliser les contributions globales des entreprises en vue de donner effet aux objectifs de l'Alliance 8.7 (qui fait référence à la cible spécifique correspondante dans le cadre des Objectifs de développement durable) consistant à œuvrer ensemble pour mettre un terme au travail des enfants et à l'esclavage moderne.

Engagement de l'OIT auprès des PME et des coopératives

9. S'agissant des **entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises (PME)**, quelque 6 millions de personnes ont participé ces dix dernières années au programme de formation intitulé «Gérez mieux votre entreprise» (GERME), qui a contribué à créer environ 3,6 millions de nouveaux emplois. Le programme de formation de l'OIT intitulé «Des entreprises durables, compétitives et responsables» (SCORE) a aidé 750 moyennes entreprises employant quelque 200 000 travailleurs à améliorer leur productivité et leurs conditions de travail. De grandes sociétés ont manifesté leur intérêt à utiliser GERME et SCORE comme programmes de formation pour les PME qui leur servent de fournisseurs ou de détaillants. Le Système de mesure et d'amélioration de la productivité (SIMAPRO) tient de plus en plus compte des considérations environnementales sur le lieu de travail, sur la base du dialogue social, et contribue à rendre les processus de production plus écologiques en formant les employeurs et les travailleurs des secteurs de la canne à sucre et du tourisme en Amérique latine et dans les Caraïbes.
10. Le **Programme de finance solidaire (PFS)** a travaillé ces cinq dernières années avec plus de 70 banques, institutions de microfinance et compagnies d'assurance pour les aider à mettre en place des services financiers innovants propices au travail décent et de nature, notamment, à promouvoir la formalisation des entreprises informelles, à lutter contre le

travail des enfants et à améliorer la sécurité et la santé au travail. L'OIT a également collaboré avec le Africa Agriculture and Trade Investment Fund (Fonds d'investissement africain pour le commerce et l'agriculture) et une grande banque pour favoriser le respect des normes sociales dans les investissements agricoles en Afrique.

11. L'OIT travaille avec des **coopératives** depuis sa création. Depuis 2010, le projet visant à donner des moyens d'action aux communautés locales par le biais du développement économique dans le nord de Sri Lanka a contribué à faire revivre les secteurs des fruits et des légumes, du riz et de la pêche en établissant des liens entre ces marchés et les exportateurs. Plus de 35 000 emplois ont été créés, les femmes représentant 65 pour cent des bénéficiaires. Un autre projet lancé en 2012: «Managing Your Agricultural Cooperative» (Gérer votre coopérative agricole) (My.COOP) offre un programme de formation axé sur les partenariats destiné aux coopératives agricoles existantes. Ce programme a été traduit en dix langues et adapté pour les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

Partenariats, bureaux extérieurs et autres programmes de l'OIT

12. Depuis 2008, 143 **partenariats public-privé**² (57 pour cent de l'ensemble des partenariats) ont été noués avec quelque 120 entreprises, pour un montant total de 39,8 millions de dollars E.-U., et 20 partenariats supplémentaires (8 pour cent du total) ont été établis avec neuf fondations d'entreprises, pour un total de 18,3 millions de dollars E.-U.³. Les partenariats public-privé noués avec des entreprises ont principalement mis l'accent sur les normes internationales du travail et le dialogue social, tandis que les partenariats avec des fondations étaient axés sur la promotion de l'emploi et le développement des compétences. Les interventions ont appuyé plusieurs objectifs de l'OIT, notamment: principes et droits fondamentaux au travail; dialogue social et relations professionnelles; développement, productivité et compétitivité des entreprises; promotion du respect de la législation du travail; microfinance et financement solidaire; sécurité et santé au travail; élaboration de politiques concernant le lieu de travail à l'intention des fournisseurs.
13. Le **programme Better Work** est un partenariat entre l'OIT et la Société financière internationale qui travaille avec 30 entreprises internationales et 1 261 usines de fabrication employant plus de 1,5 million d'hommes et de femmes. Il a des projets en cours dans huit pays (Bangladesh, Cambodge, Haïti, Indonésie, Jordanie, Lesotho, Nicaragua et Viet Nam) et réalise ou prévoit des études de faisabilité dans deux autres pays (Ethiopie et Myanmar). Le programme favorise une amélioration durable, à l'échelle des secteurs, du respect du droit du travail et des normes fondamentales du travail, et vise à renforcer la compétitivité des entreprises dans les principaux pays producteurs de vêtements. Le programme Better Work entretient des relations avec les entreprises internationales au travers d'un forum mondial pour les entreprises, ainsi que de forums nationaux spécifiques pour les entreprises, avec les fournisseurs directement par le biais d'évaluations et de services consultatifs et avec les mandants tripartites nationaux par l'intermédiaire des comités consultatifs nationaux du programme.
14. Les **bureaux extérieurs de l'OIT** nouent aussi des contacts directs avec les entreprises. Le bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan travaille avec 20 entreprises internationales et 220 producteurs de textile locaux pour améliorer le respect de la législation du travail et

² Pour un rapport complet sur les partenariats public-privé, voir le document GB.326/POL/7.

³ Pour une liste complète des partenariats public-privé, voir: http://www.ilo.org/pardev/partnerships/public-private-partnerships/WCMS_239786/lang--en/index.htm.

des droits fondamentaux. Les bureaux de l'OIT en Inde et dans les îles du Pacifique travaillent avec des entreprises dans le but de les sensibiliser aux questions touchant au VIH/sida et d'élaborer des politiques de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail. Le bureau de pays de l'OIT pour le Portugal collabore avec des entreprises dans le cadre du réseau portugais du Pacte mondial et du réseau sur la responsabilité sociale de l'entreprise de la Communauté des pays de langue portugaise. Le bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique a récemment lancé «In Business», un programme d'apprentissage par les pairs à faible coût, extrêmement flexible et viable sur le plan économique qui vise à soutenir les PME de la région. Dans les Andes, le «Joint Programme on Andean Grains» (programme conjoint relatif aux céréales) a collaboré avec 25 entreprises dans le cadre d'un dialogue public-privé destiné à améliorer la compétitivité des chaînes de valeur des céréales des Andes. Le bureau de pays pour l'Egypte a coopéré avec plus de 30 entreprises pour promouvoir les droits des travailleurs et la compétitivité des branches d'exportation égyptiennes, en particulier dans le secteur de l'habillement et l'industrie alimentaire. Enfin, l'Equipe d'appui technique au travail décent et le bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale ont mis en place un partenariat avec une entreprise en matière d'emploi des jeunes dans le cadre de la Communauté des Etats indépendants.

Questions émergentes

15. En lien avec les **grands événements sportifs**, l'OIT a participé à des discussions sur une initiative consistant à créer un centre spécifique visant à répondre aux préoccupations internationales croissantes que de tels événements soulèvent en matière de droits de l'homme. En novembre 2015, l'OIT a participé à une réunion organisée par la Confédération suisse, Wilton Park et l'Institute for Human Rights and Business, à laquelle ont assisté les principaux bailleurs de fonds commerciaux des grands événements sportifs, plusieurs Etats Membres organisant de tels événements, des institutions sportives, des institutions des Nations Unies, l'OIE et la CSI, ainsi que d'autres institutions concernées.
16. S'agissant de la question **des femmes d'affaires et des femmes cadres**, en 2013, ACT/EMP a mené une enquête auprès de 1 300 entreprises dans 39 pays émergents de cinq régions. Les résultats de l'enquête et les recherches effectuées sur cette question ont été publiés dans un rapport du BIT de portée mondiale intitulé *Femmes d'affaires et femmes cadres: Une montée en puissance*, qui a été lancé à l'occasion d'une conférence de l'OIT à Londres en avril 2015 et à laquelle ont participé 30 entreprises, ainsi que diverses organisations professionnelles. Un rapport de suivi fournissant des données et des informations spécifiques sur la région Asie et Pacifique a été lancé lors d'une grande conférence régionale organisée en juillet 2015 à Singapour, qui a réuni des participants représentant plus de 260 entreprises, des organisations d'employeurs et d'autres organisations. Une troisième manifestation consacrée à cette question dans le contexte du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'est tenue à Oman en février 2016.
17. En matière de **sécurité et de santé au travail**, le Bureau a reçu l'approbation des donateurs pour son projet intitulé «Safe and Healthy Youth» (Des jeunes en sécurité et en bonne santé), dont il commencera la mise en œuvre dans les pays pilotes. En outre, le Fonds «Vision zéro» a été établi par le G7 en coopération avec l'OIT dans le but de prévenir les décès et blessures graves liés au lieu de travail et de réduire leur nombre en renforçant les cadres publics et en établissant des pratiques durables; son administrateur, qui devait être nommé avant la mi-février, commencera à travailler avec le comité directeur en vue d'établir les procédures de soumission de propositions de projet par les pays intéressés. Ces deux programmes donneront lieu à une collaboration avec le secteur privé dans le cadre de leur mise en œuvre.

B. Initiatives internationales relatives au comportement des entreprises

18. Le cadre promotionnel de la **Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale** met en avant le soutien que le BIT doit apporter aux mandants tripartites nationaux dans leur collaboration avec des entreprises multinationales en ce qui concerne le travail décent et les priorités nationales de développement⁴. Le BIT facilite le dialogue entre les mandants tripartites et les entreprises multinationales sur les priorités en matière de travail décent, par exemple en Côte d'Ivoire sur l'emploi des jeunes⁵, en Zambie sur le renforcement des liens entre PME et entreprises multinationales dans les secteurs minier et de la construction afin de stimuler le développement économique local et la création d'emplois, au Pakistan sur la conformité des lieux de travail et la productivité dans le secteur des articles de sport, et au Viet Nam dans le secteur de l'électronique.
19. L'OIT collabore avec d'autres organisations qui ont élaboré des instruments et des cadres relatifs au comportement des entreprises. Cette collaboration prend notamment la forme de séminaires en ligne sur des sujets touchant au travail décent tenus conjointement avec le Pacte mondial des Nations Unies et s'adressant directement aux entreprises, d'une participation au forum annuel du secteur privé du pacte mondial qui se tient pendant l'Assemblée générale des Nations Unies, de tables rondes avec les entreprises de la plateforme LEAD du pacte mondial organisées par le Secrétaire général de l'ONU lors de la réunion du Forum économique mondial à Davos (Suisse). L'OIT est membre de plusieurs groupes consultatifs multipartites de l'OCDE qui élaborent des guides sectoriels sur la diligence raisonnable à l'intention des entreprises, et elle participe au Forum annuel mondial de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises. Elle collabore avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR) et le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme en vue de l'organisation du Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que dans le cadre de ses forums régionaux.
20. Le **Service d'assistance du BIT aux entreprises sur les normes internationales du travail** est un service à l'échelle du Bureau qui répond gratuitement et de manière confidentielle aux demandes de conseils techniques émanant d'entreprises. Le service répond aux questions des entreprises qui cherchent à aligner leurs politiques et pratiques sur les normes internationales du travail et à bâtir de bonnes relations professionnelles et leur prodigue des conseils sur les difficultés spécifiques qu'elles peuvent rencontrer. Le site Web du service permet aux entreprises d'accéder aux outils et aux possibilités de formation et de collaboration que l'OIT offre aux entreprises.

C. Développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation

21. Le **Centre international de formation** de l'OIT élabore à l'intention des entreprises une gamme de cours, dont la plupart sont accessibles à toutes, d'autres étant conçus pour une entreprise donnée. Quelque 850 participants issus d'entreprises ont participé à ces cours en 2015, dont beaucoup venaient de pays en développement. Les principaux domaines de formation étaient les suivants: développement des entreprises (350 participants); méthodologies de formation (200); dialogue social et protection sociale (106);

⁴ Voir document GB.325/POL/9.

⁵ Voir http://www.ilo.org/empent/units/multinational-enterprises/WCMS_345619/lang--fr/index.htm.

développement durable/économie verte (86); normes du travail (63). Des formations supplémentaires sont conduites sur le terrain: par exemple, un programme de formation des formateurs en matière de sécurité et santé au travail au Bangladesh a été suivi par 5 000 cadres intermédiaires de 250 entreprises depuis juillet 2015. D'autres cours de formation sur les relations professionnelles, la responsabilité sociale de l'entreprise et les chaînes d'approvisionnement devraient renforcer l'engagement auprès des entreprises en 2016.

22. Depuis 2014, plusieurs **rencontres avec les entreprises** ont été organisées conjointement par le Département des entreprises et ACT/EMP, dans le cadre desquelles des entreprises multinationales ont été invitées à s'entretenir avec des membres du personnel du BIT sur des thématiques actuelles. A ce jour, six entreprises de différentes régions et de divers secteurs ont donné des présentations sur une large gamme de sujets – emplois verts, femmes cadres, dialogue social, relations professionnelles, croissance inclusive et coopératives.

Recommandations en vue d'améliorer la collaboration de l'OIT avec le secteur privé

23. **Intégrer la collaboration avec le secteur privé dans l'ensemble du Bureau:** l'Initiative sur les entreprises et la Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé, adoptée par le Conseil d'administration en mars 2014, ont établi un objectif stratégique clair et une méthodologie concernant l'engagement auprès du secteur privé. Cependant, il est clair aussi que la stratégie n'a pas encore été entièrement mise en œuvre dans tout le Bureau, tant à Genève que dans les bureaux extérieurs, et que des efforts continus sont nécessaires à cet effet. En outre, si certains départements stratégiques et bureaux extérieurs collaborent très régulièrement avec le secteur privé, d'autres ont moins l'habitude de travailler avec des entreprises et pourraient tirer parti d'une assistance interne et d'une formation pour recenser les possibilités de collaboration ou de partenariat.
24. **Partager les connaissances au sein du Bureau:** il est impératif d'améliorer l'échange d'informations sur l'engagement auprès du secteur privé au sein du Bureau afin de faire en sorte que le Bureau dans son ensemble et les mandants aient une vision claire de la collaboration de l'OIT avec des entreprises (où, quand, comment). Les registres des entreprises collaborant avec l'OIT que tiendront ACT/EMP et ACTRAV joueront un rôle crucial à cet égard; une version expérimentale du registre d'ACT/EMP sera publiée au début de 2016.
25. **Améliorer la communication externe avec les entreprises:** s'appuyant sur un meilleur partage en son sein de l'information relative à l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé et en travaillant en consultation et en coopération avec les partenaires sociaux, le Bureau devrait élaborer des outils de communication plus globaux exposant les multiples façons possibles qu'ont les entreprises de travailler avec lui pour appuyer les objectifs de l'Organisation. En outre, en coopération avec les partenaires sociaux, le Bureau devrait s'employer à établir davantage de contacts avec le secteur privé pour mieux lui faire connaître les possibilités de collaboration avec l'OIT.

Projet de décision

26. Le Conseil d'administration demande au Directeur général:

- a) *de mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration;*
- b) *de présenter un rapport de situation sur la mise en œuvre de ces recommandations à sa 332^e session (mars 2018).*